

AD Pèlerinages Diocésains
81 rue Mathurin Méheut
22000 ST BRIEUC cedex
02.96.68.13.50
adpelerinage@diocese22.fr
IM022110001



Pèlerinage

"PISE - FLORENCE - SIENNE - ASSISE"

Du 5 au 11 OCTOBRE 2026



Accompagnatrice : Patricia Aveline

PROGRAMME

Jour 1 : Lundi 5 octobre - NANTES / PISE

Départ des Côtes d'Armor

09h55 : Convocation à l'aéroport de Nantes Atlantique

Déjeuner à prévoir

11h55 : Décollage de Nantes, **vol V7 2234** à destination de Pise.

13h45 : Arrivée à l'aéroport de Pise

Récupération des bagages. Transfert en autocar vers le Campo dei Miracoli

Visite autour des monuments du **Campo dei Miracoli**.

Découverte de l'illustre **tour penchée**, **le campanile**, qui domine l'ensemble (visite extérieure).

Visite intérieure du **Duomo**, **du baptistère** et du **Campo Santo**, cimetière des Pisans les plus illustres... un ensemble architectural d'une beauté et d'une originalité rares dont la visite nous permettra de découvrir l'Italie médiévale, aux origines de la Renaissance.

Messe au Duomo

Transfert vers l'hébergement. *Installation, dîner et nuit à Pise.*

Jour 2 : Mardi 6 octobre - PISE / FLORENCE

Petit-déjeuner puis route vers **Florence**.

Visite de **l'Eglise San Miniato Al Monte**. Cette magnifique église romane de San Miniato domine et offre une très belle vue sur la ville. Elle se caractérise par trois nefs et un chœur surélevé au-dessus de la crypte. Sa façade en marbre blanc et vert rappelle celle du baptistère. Cette église est célèbre pour ses grandes mosaïques et ses fresques de style gothique. Au pied de l'église, s'étend un joli cimetière plein d'épitaphes, où l'on trouve la tombe de Collodi, le Père de Pinocchio.

Déjeuner

L'après-midi, départ vers la Cathédrale Santa Maria del Fiore. Découverte de l'ensemble monumental de la Piazza del Duomo : **la Cathédrale Santa Maria del Fiore**, **le Baptistère** et **le Campanile** (extérieure du baptistère et du campanile).

Messe à la Cathédrale Santa Maria del Fiore

Transfert en autocar vers l'hébergement. *Installation, dîner et nuit à Florence*

Jour 3 : Mercredi 7 octobre - FLORENCE

La journée sera consacrée à la découverte de **Florence**, première capitale artistique d'Europe. La ville foisonne de trésors hérités de la Renaissance dans ses églises, ses palais et ses musées.

Découverte du **Museo di San Marco**. Le musée se trouve dans l'ancien couvent dominicain de San Marco. Il contient la grande majorité des œuvres peintes par Fra Angelico, moine puis prieur du couvent, l'un des plus grands artistes de la Renaissance.

Déjeuner au restaurant.

L'après-midi, visite des **Chapelles Médicis**. Les magnifiques **Cappelle Medicee**, dernières demeures de plusieurs membres de l'illustre famille sont particulièrement remarquables.

Puis, visite de l'**église Saint Laurent**, la plus ancienne église de Florence qui fit office de Cathédrale jusqu'à la construction du Duomo.

Messe à l'église San Lorenzo.

Retour à l'hébergement. *Dîner et nuit à Florence*

Jour 4 : Jeudi 8 octobre - FLORENCE/SIENNE

Le matin, visite de la **Galerie des Offices**. Ce musée abrite la plus belle collection de peintures de la Renaissance du monde. Ensuite, nous poursuivrons par la découverte du célèbre **Ponte Vecchio**, puis passage devant le **Palazzo Vecchio** qui est l'hôtel de ville de Florence. Ce palais-forteresse en forme de parallélépipède situé sur la **Piazza della Signoria**, est un des plus beaux bâtiments de la ville.

Déjeuner au restaurant.

L'après-midi, départ vers **Sienne**, cité médiévale la plus remarquable d'Italie.

Visite de la **Cathédrale de Sienne** dont la façade est une féerie de rayures de marbre vert, rose et blanc qui annonce l'étonnant intérieur à motifs géométriques noirs et blancs.

Messe à la Cathédrale de Sienne.

Installation à l'hébergement, Dîner et nuit à Sienne.

Jour 5 : Vendredi 9 octobre - SIENNE / ASSISE

Le matin, visite à pied de la **ville de Sienne** : toutes les rues convergeront bien évidemment vers la **Piazza del Campo**, cette fameuse place réputée pour le "palio", la plus grande manifestation de Toscane (course de chevaux montés à cru). La belle **fontaine Gaia** y apporte fraîcheur et douceur, face à l'imposant **Palazzo Publico** du XIII et XIVème siècle, avec son **beffroi** haut de 102m. Visite du **Palazzo publico**, actuel hôtel de ville.

Déjeuner au restaurant.

L'après-midi, départ vers **Assise**. Découverte de l'**église Sainte Marie des Anges** avec sa petite chapelle de la **Portioncule** et la cellule où Saint François était mort.

Messe

Installation à l'hébergement, Dîner et nuit à Assise.

Jour 6 : Samedi 10 octobre - ASSISE

Le matin, visite de la **Basilique Saint-François** de style roman. Le saint repose dans la crypte sous l'autel. Emouvantes pièces ayant appartenu au saint. La basilique supérieure, à peine plus récente, est davantage élancée. Toutes deux renferment d'extraordinaires fresques relatant la vie du Saint, dont les célèbres fresques de Giotto. **Messe en la Basilique Saint François.**

Déjeuner.

L'après-midi, promenade à la découverte de la **vieille ville d'Assise** : nous passerons à l'ancien Evêché. Puis nous nous rendrons à l'**église de Santa Maria Maggiore** également connue sous le nom de Sanctuaire de la Spoliation. C'est dans ce lieu que repose Saint Carlo Acutis. Passage devant la maison de Bernard de Quintavalle, qui fut le premier à rejoindre François dans son dévouement à Dieu. Continuation vers la **Chiesa Nuova**, construite au XVIIème siècle sur l'emplacement de la « maison de Saint François ».

Puis la place des Communes, et l'église Saint Rufin, lieu du baptême de Saint François et Sainte Claire. Nous terminerons par la visite de la **Basilique Sainte Claire (Santa Chiara)** où repose le corps de la Sainte, fondatrice de l'ordre des Clarisses, suivant le même précepte que celui des Franciscains.

Dîner et nuit à Assise

Jour 7 : Dimanche 11 octobre - ASSISE / ROME

Le matin, départ en taxis vers les **Carceri**, oasis de paix et de silence, dans la forêt du Mont Subiaso, lieu où François se retirait en solitude pour contempler.

Messe dans la chapelle de l'ermitage.

Déjeuner sous forme de panier repas.

L'après-midi, route en autocar vers l'aéroport de Rome Fiumicino.

Chemin durant lequel nous aurons l'occasion de faire un arrêt dans le charmant village médiéval de **Spello**. Nous découvrirons la **chapelle Baglioni**, véritable joyau de la Renaissance italienne. Elle se trouve dans la collégiale Santa Maria Maggiore, à quelques pas des ruelles fleuries qui font la renommée de la ville.

Visite de cette chapelle qui est un **chef-d'oeuvre de Pinturicchio** : Les fresques réalisées entre 1500 et 1501 sont parmi les plus raffinées de la Renaissance. Elles illustrent des scènes bibliques comme l'Annonciation, l'Adoration de Jésus et Jésus parmi les docteurs, dans un décor illusionniste riche en détails. Outre les fresques, la voûte ornée de sibylles, les grotesques et arabesques colorées créent une atmosphère unique.

Continuation vers l'aéroport de **Rome Fiumicino**.

18H10 : Convocation à l'aéroport de **Rome Fiumicino**

20H10 : Décollage de Rome, **vol V7 2567**, à destination de Nantes.

22H30 : Arrivée à l'aéroport de **Nantes Atlantique**

Récupération des bagages.

Retour dans les Côtes d'Armor

Les messes et les rencontres sont sous réserve de disponibilité des lieux, et des intervenants. De même l'ordre des visites peut être soumis à modifications. Cependant, l'ensemble des visites mentionnées au programme sera respecté.

Conditions particulières

PRIX par personne :

Selon le nombre de pèlerins :
25 > 1 985€ / 30 > 1 890 €

- Supplément de la chambre individuelle : **155 Euros**

(Les chambres individuelles sont limitées)

Ce prix comprend :

- ✓ Les pré et post acheminements pour se rendre à l'aéroport de Nantes,
- ✓ le transport aérien sur vols réguliers **NANTES/PISE** à l'aller et **ROME/NANTES** au retour avec la compagnie VOLOTEA, en classe économique.
- ✓ les taxes d'aéroport et de sécurité, en vigueur ce jour,
- ✓ la mise à disposition d'un **autocar** de bon confort, selon le programme proposé,
- ✓ l'hébergement en maison religieuse et en hôtel de catégorie 3*, sur la base de chambres à deux-lits à partager,
- ✓ la taxe de séjour,
- ✓ la pension complète du **dîner** du 1er jour au **déjeuner** sous forme de panier repas du dernier jour,
- ✓ la mise à disposition d'audiophones pour toute la durée du pèlerinage,
- ✓ la mise à disposition de guides francophones comme suit :
 - Jour 3 : mise à disposition pour la visite du Museo di San Marco et les chapelles Médicis,
 - Jour 4 : mise à disposition pour la visite de la Galerie des Offices,
 - Jour 6 : mise à disposition d'un guide franciscain pour la visite de la basilique Saint François d'Assise,
- ✓ Tous les droits d'entrée dans les sites, monuments et musées mentionnés au programme :
 - à Pise : les entrées à la Cathédrale, le Baptistère et le Campo Santo
 - à Florence : le musée de San Carlo, les chapelles Médicis et l'église Saint Laurent, et à la Galerie des Offices,
 - à Sienne : l'entrée au Palazzo Pubblico, la Cathédrale,
 - à Spello : l'entrée à la chapelle Baglioni
- ✓ l'assurance assistance et rapatriement Mutuaide Assistance,
- ✓ un sac à dos, un chèche et des étiquettes bagages,
- ✓ les pourboires,
- ✓ les offrandes pour les messes, les communautés rencontrées et les intervenants extérieurs,

Ce prix ne comprend pas :

- les boissons
- et toutes les dépenses à caractère personnel.

CALCUL DU PRIX

Ces prix ont été calculés selon les conditions économiques (taxes, coût du carburant...) et sanitaires connues en date du **5 décembre 2025**.

A 20 jours du départ au plus tard, le prix sera revalidé de façon définitive selon les conditions économiques en vigueur (montant des taxes, coût du carburant etc...), et selon le nombre définitif d'inscrits, et selon les conditions de voyage.

Formalités de police :

Chaque pèlerin de nationalité française doit se munir **d'une carte d'identité en cours de validité ou d'un passeport en cours de validité**.

Inscriptions et acompte :

L'inscription est acquise après l'envoi du bulletin d'inscription, à nous retourner complété et signé, **et** du règlement de l'acompte de **250 €** chèque à l'ordre de :
AD service diocésain - Pèlerinages

Bagages :

Une pièce de bagage de 20kg maximum est autorisée en soute et un bagage de 10kg en cabine.

Conseils :

Avoir une photocopie de vos ordonnances médicales et **de votre passeport ou encore de votre carte d'identité en cours de validité.**

Etre en condition physique suffisante pour rester debout de façon prolongée, marcher pour accéder aux sites et supporter les trajets en autocar.

Rencontre préparatoire :

Pour une meilleure cohésion du groupe, il est important que nous nous rencontrions avant de partir. **La date, l'heure et le lieu vous seront communiqués ultérieurement.**

MERCI de bien vouloir renvoyer le plus vite possible, votre bulletin d'inscription accompagné d'un acompte de 250€.

Votre inscription rapide nous permettra de mieux savoir où l'on va pour retenir les places.

ANNULATION

LE SERVICE GARANTIE ANNULATION, offert par BIPEL

Qu'est-ce que la Garantie Annulation BIPEL ?

Pour toute annulation liée à un problème de santé (y compris les épidémies ou pandémies, telle la Covid-19...) et autre cas de force majeure, nous nous engageons à rembourser les sommes versées, et à retenir uniquement une franchise de 95 € de frais d'inscription par personne, du jour de l'inscription jusqu'au jour du départ.

Important : Les maladies antérieures à la date d'inscription sont également couvertes par notre Garantie Annulation.

Quels sont les évènements générateurs du service « Garantie Annulation » ?

La Garantie Annulation s'applique pour les motifs énumérés ci-dessous, à l'exclusion de tout autre.

Problème de santé

En cas de maladie (réelle et sérieuse, y compris en cas de contraction d'une épidémie ou pandémie dans les 30 jours précédent le départ), accident ou décès :

-de vous-même, de votre conjoint de droit ou de fait et de la personne vous accompagnant.

- de vos ascendants ou descendants et/ou ceux de votre conjoint et/ou ceux de la personne vous accompagnant.
- de vos frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles.

Refus d'embarquement

Suite à une prise de température du voyageur bénéficiaire de la garantie annulation, à son arrivée à l'aéroport de départ.

Attention, les frais de retour au domicile restent à la charge du pèlerin.

Evènement aléatoire ou cas de force majeure

Evènement aléatoire quel qu'il soit constituant un obstacle immédiat, réel et sérieux, empêchant votre départ et/ou l'exercice des activités prévues pendant votre séjour. Par évènement aléatoire, on entend toute circonstance soudaine, imprévisible et indépendante de la volonté du voyageur bénéficiaire de la garantie annulation, justifiant l'annulation du voyage (exemple en cas d'incendie ou de dégâts des eaux...). L'évènement aléatoire doit avoir un lien de causalité direct avec l'impossibilité de partir et obligeant ainsi la personne à rester sur place.

Les évènements ci-après, sans que cette liste soit limitative, sont assimilés à des cas de force majeure : en cas d'émeute, d'attentat ou acte de terrorisme ou en cas de catastrophe naturelle survenant à l'étranger, dans un rayon de 100 km de votre lieu de villégiature dans la ou les villes de destination ou de séjour. La garantie vous est acquise en cas d'émeute, d'attentat ou d'acte de terrorisme ou en cas de catastrophe naturelle lorsque les conditions suivantes sont réunies :

L'évènement a entraîné des dommages matériels et corporels dans la ou les villes de destination ou de séjour.

Le ministère des Affaires étrangères déconseille les déplacements vers la ou les villes de destination ou de séjour.

L'impossibilité pour l'organisme ou l'intermédiaire habilité de votre voyage de vous proposer un autre lieu de destination ou de séjour de substitution.

La date de votre départ est prévue moins de 30 jours après la date de survenance de l'événement.

Aucun événement similaire ne s'est produit dans la ou les villes de destination ou de séjour, dans les 30 jours précédent la réservation de votre forfait.

Quels sont les frais d'annulation ?

Pour toute personne ne fournissant pas les documents et/ou dont les conditions d'annulation ne rentrent pas dans les cas de force majeure :

Jusqu'à 61 jours du départ :

BIPEL facturera les frais d'inscription d'un montant de 95€ par personne.

A partir de 60 jours du départ :

Bipel retiendra :

- Entre 60 et 31 jours avant le départ, 25% du montant total du voyage,
- Entre 30 et 16 jours avant le départ, 50 % du montant total du voyage,
- Entre 15 et 4 jours avant le départ, 75% du montant total du voyage,
- A partir de 3 jours avant le départ, 100% du montant total du voyage,

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du voyageur pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

LES PRIX

Les prix peuvent être soumis à modification dans les cas suivants : fluctuation des taux de change, des taxes et/ou d'augmentation des tarifs des transports, - et/ou en fonction du nombre définitif de participants...

RESPONSABILITÉS

La responsabilité des compagnies aériennes participant au voyage – ainsi que celles des représentants, agents ou employés de celle-ci - est limitée en cas de dommages, plaintes ou réclamations de toute nature au transport aérien des passagers et de leurs bagages, exclusivement comme précisé dans leurs conditions de transport.

RESPONSABILITÉS DE L'AGENCE

Pour raisons politiques, militaires, sanitaires, climatiques, mécaniques ou économiques, dans l'intérêt et/ou pour la sécurité des voyageurs, l'agence se réserve le droit à tout moment d'annuler le voyage, d'en changer l'itinéraire, d'en interrompre le cours ou d'en modifier les prix.

En cas d'annulation ou d'interruption, les participants seront remboursés :

- avant le départ : des sommes versées à l'exclusion de tous dommages et intérêts ;
- au cours du voyage : au prorata du nombre de jours de voyage ;

FAITS DE GRÈVES

Aucune compagnie d'assurance ne couvrant les frais occasionnés par une grève éventuelle, ceux-ci restent à la charge exclusive du passager. Ils lui sont facturés sur justification d'un relevé par l'agence.

AUTRES CONDITIONS

L'agence ne saurait être tenue pour responsable en cas de défaut d'enregistrement du participant sur le lieu du départ de voyage occasionné par un retard de pré acheminement aérien, terrestre ou ferroviaire, même si ce retard résulte d'un fait de grève, de force majeure ou de cas fortuit.

En cas de non-présentation du voyageur aux dates et heures mentionnées sur le carnet de voyage, pour quelque cause que ce soit, de non-présentation des documents indispensables au séjour (tels que passeport, carte d'identité, visa, titres de transport, Test PCR ou antigénique négatif (selon consignes du pays visité) certificat de vaccination...), pour quelque cause que ce soit, qui empêcherait l'embarquement, le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Sauf en cas de vol dans les 48 heures précédant le départ du passeport ou de la carte d'identité.

Enfin, les frais de démarches d'obtention des documents de voyages (formalité de police ou sanitaire) restent à la charge de chaque voyageur et ne seront pas remboursés.